

# Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

## Note d'information de l'Office de l'Eau Guadeloupe



Edition 2013  
Chiffres 2012

## L'Office de l'Eau Guadeloupe vous informe

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention

### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des offices de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue à travers la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires).

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

### COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

➤ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

➤ Une autre redevance, dite « de prélèvement » est due par les services d'eau en contrepartie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

➤ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

➤ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'Office de l'Eau. Les taux sont fixés par le **Comité de Bassin Guadeloupe (le parlement de l'eau)** où sont représentés les **décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, de la fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

*Ensemble aujourd'hui, pour l'eau de demain*

## COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES 2012 ?

L'impact des redevances de l'Office de l'Eau est en moyenne, de l'ordre de 7% du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2012, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'Office de l'Eau Guadeloupe s'est élevé à 4.59 millions d'euros dont 2,7 millions en provenance de factures d'eau.

### RECETTES / REDEVANCES

Qui paie quoi à l'Office de l'Eau pour 100 € de redevances en 2012 ? (*Valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €*)



**29.22 €**

de redevance pollution



**60.97 €**

de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payés par les collectivités (répercutés sur le prix de l'eau) et payés par les activités économiques (dont les irrigants)



**100 €**  
De recettes de redevances perçues par l'Office de l'eau en 2012



**5.21 €**

de redevance modernisation des réseaux de collecte



**4.60 €**

de redevance de pollution diffuse payé par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercuté sur le prix des produits

## A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les Offices de l'Eau apportent, dans le cadre de leurs Programmes Pluriannuels d'Intervention (PPI), des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.

Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

**Le montant total des subventions accordées par l'Office de l'Eau Guadeloupe s'est élevé en 2012 à 1851400,24 euros.**

### AIDES / SUBVENTIONS

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour en 2012 ? (*Valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €*)

**13,17 €**

aux collectivités, aux établissements scolaires, aux associations pour les Etudes, la Planification et la Communication sur la ressource en eau (études, plans de gestion, schémas directeurs, action de sensibilisation)



**100 €**  
d'aides accordées par l'Office de l'Eau en 2012

**86,83 €**

aux collectivités pour l'Adduction en Eau Potable (AEP) (mise au norme des usines de production d'eau potable, renouvellement des réseaux, économies d'eau)



*Ensemble aujourd'hui, pour l'eau de demain*



# Exemples d'actions aidées par l'Office de l'Eau Guadeloupe en 2012

## Etudes, Planification, Communication

**Journée d'information et de communication à destination des agriculteurs irrigants du 21 janvier 2012** - Nantaise des Eaux Services

**Gwozey de Pak'Karibes 2012** - Association Les Devants de la Scène

**Projet GUAD-EM : géophysique héliportée** - BRGM

**Etudes hydrogéologiques complémentaires et élaboration des dossiers réglementaires pour une mise en exploitation des résurgences identifiées du captage de l'Hermitage** - TROIS RIVIERES régie Eau Assainissement

**Procédure mandataire sur le bassin de la grande rivière de CBE** - CDA-SICA LPG

**Schéma Directeur d'Eau Potable** - CAP EXCELLENCE

**Etude DTPA captages de la Gigue et Belle Eau Cadeau** - SIAEAG

**Recherche des Substances dangereuses pour l'eau (RSDE)- Analyse initiale** - SITA Espérance

**Elaboration des Profils de Baignade de la Commune** - GOURBEYRE

**Diagnostic Territorial des Pressions Agricoles (DTPA) sur le captage de Belle-Terre (Gourbeyre)** - CASBT

**Programme de reconnaissance des eaux souterraines du Nord du Territoire du SIAEAG en vue d'une mise en exploitation de nouveaux forages** - SIAEAG

## Adduction en Eau Potable (AEP)

**Amélioration de la qualité de l'eau potable à Marie Galante** - Nantaise des Eaux Services

**Installation d'une unité de traitement de la turbidité en tête de l'UPEP de Desmarais à Bouillante** - SISCSV

**Réhabilitation de l'UPEP de Cacao** - SAINTE ROSE

**Réhabilitation de l'UPEP de Solitude** - SAINTE ROSE

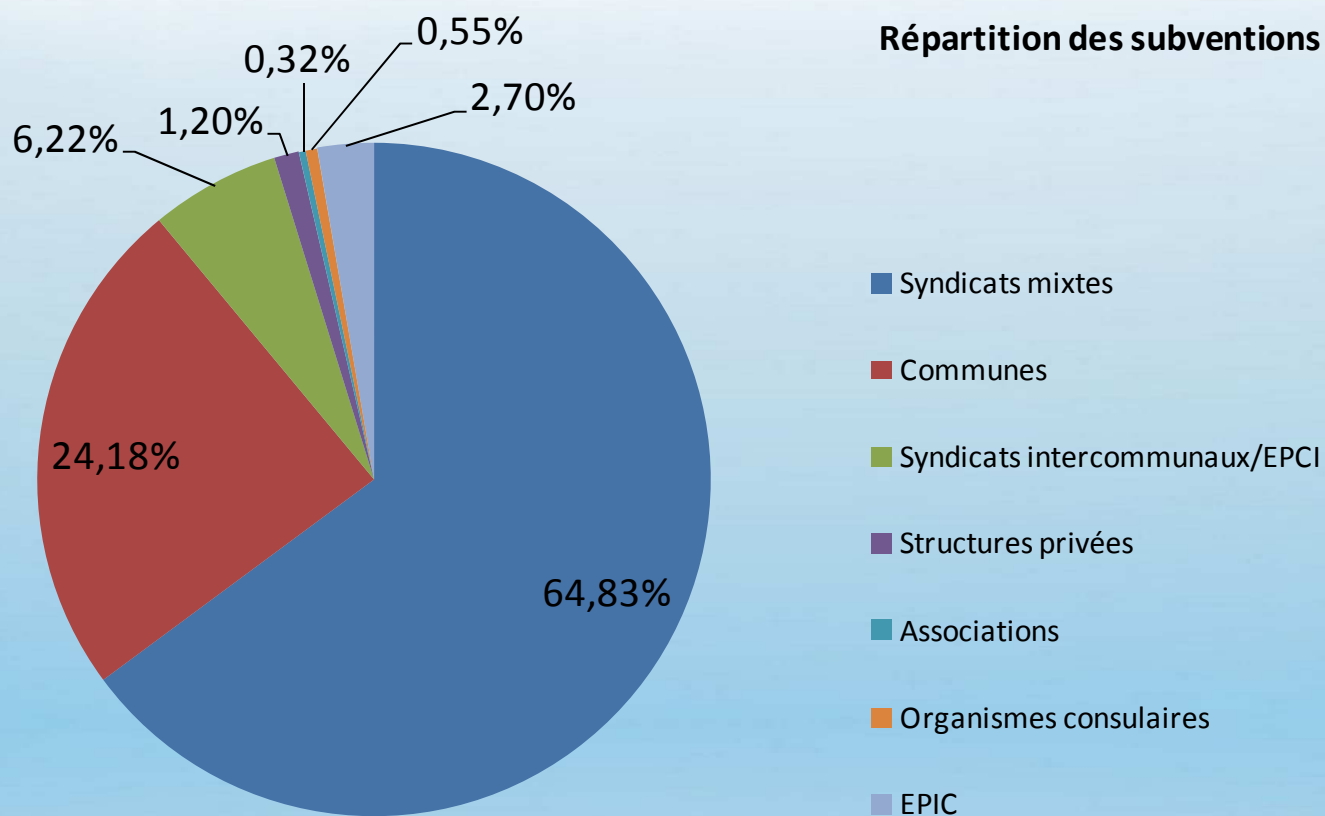
**Unité mobile de traitement de l'eau**- SMNGT

**Renouvellement de réseau AEP à Port Louis et Petit Canal** - SMNGT



*Ensemble aujourd'hui, pour l'eau de demain*

## Qui sont les bénéficiaires des aides en 2012 ?



OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE  
Immeuble Valkabois-Route de Grande Savane  
Z.A. de Valkanaers- 97113 Gourbeyre  
Standard : 0590 80 99 78 / Télécopie : 0590 80 02 21  
[www.eauguadeloupe.com](http://www.eauguadeloupe.com)

*Ensemble aujourd'hui, pour l'eau de demain*